



## PREFET DE LA GIRONDE

### DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

#### UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

N° 6962

Référence Courier : RB-UT33-13-634

Affaire suivie par : Rebecca BATISTE  
[Rebecca.Batiste@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Rebecca.Batiste@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 05 56 24 86 43 - Fax : 05 56 24 83 52

Objet : Cessation d'activité

Bordeaux, le - 5 SEP. 2013

Établissement

BAXI FRANCE  
PESSAC

### RAPPORT A MONSIEUR LE PRÉFET DE GIRONDE

Par bordereau du 30 juillet 2013, vous nous avez transmis pour avis le courrier du 29 mai 2013 concernant la déclaration de cessation d'activité du site exploité par la société BAXI FRANCE sur la commune de Pessac.

#### Présentation et historique des installations

Cette société a exercé sur un site de 3 ha une activité de fabrication de brûleurs domestiques et industriels.

Cette exploitation a fait l'objet :

- du récépissé de déclaration n°10049 du 24 janvier 2003 pour les rubriques 2560-2, 2564-2, 2565-2b et 2910-A2
- du récépissé de déclaration n°10049 du 26 juin 2007 pour les rubriques 2560-2, 2564-2, 2565-2b, 2910-A2 et 2129-2
- du récépissé de déclaration n°10049 du 22 février 2008 pour les rubriques 2560-2, 2920-1b et 2129-2.

La société a cessé son activité industrielle en avril 2010. De 2010 à 2012, des activités tertiaires et de formation pour le compte de BAXI FRANCE ont été maintenues sur le site. Puis, ce dernier a été vendu le 30 novembre 2012 à la société immobilière CTI Chambéry qui a pris possession des locaux le 13 septembre 2012 avec l'accord de BAXI.

Plusieurs équipements étaient ou ont été utilisés sur le site pour la réalisation des activités industrielles :

- une tour aéroréfrigérante démantelée en 2012
- une installation de compression/réfrigération toujours en place
- une installation pour les opérations de dégraissage utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques (activité cessée en 2008)
- des bacs de produits dégraissants pour le traitement des métaux situé dans le bâtiment production (1 300 L de dégraissant phosphatant et 150 L de solvants chlorés) aujourd'hui démantelés
- un transformateur électrique non contaminé par les PCB
- une cuve enterrée de 3 m<sup>3</sup> de fioul inertée au sable et un poste de chargement/déchargement de camions citerne
- une cuve aérienne de 1 000 L de fioul située dans le bâtiment réfectoire aujourd'hui démantelée

- une cuve aérienne de 10 000 L de fioul au sud-ouest du bâtiment principal
- 5 cuves aériennes situées à proximité du laboratoire d'essais aujourd'hui démantelées:
  - 2 cuves de fioul
  - 2 cuves de propane (4 120 L chacune)
  - 1 cuve de propane (3 900 L)
- un stockage de produits chimiques dans le bâtiment principal (peintures, dégraissants, colles, huiles...).

La société BAXI FRANCE a transmis un dossier de cessation d'activité à la préfecture le 29 mai 2013. Un dossier de notification de cessation d'activité et un rapport de prélèvements d'échantillons pour validation sont joints à ce courrier.

#### Dossier de notification de cessation d'activité

Ce dossier fait état de 2 diagnostics de pollution des sols.

Le premier a été réalisé par le bureau Apave en juin 1999 suite à la constatation d'écoulements d'huile de coupe au niveau de la zone extérieure de stockage des copeaux.

Les 6 sondages de sol effectués ont montré la présence de concentrations en HCT. A priori des travaux de réhabilitation des sols ont été entrepris et 40 t de terres contaminées ont été évacuées.

En septembre 2011, le bureau URS a réalisé un diagnostic environnemental en phase II. 12 sondages ont été réalisés au niveau des zones à risque potentiel (différentes zones de stockage, séparateur d'hydrocarbures, cuves, cabine de peinture, atelier de dégraissage, transformateur). Les résultats font apparaître :

- un impact en BTEX et une teneur modérée en HCT lourds au droit de l'ancien stockage de produits chimiques
- des traces de tétrachloroéthylène au droit d'une ancienne aire de stockage
- des traces de PCB au droit du transformateur
- des concentrations notables en HCT et des teneurs en HAP à proximité de la zone de stockage de bidons d'huiles/carburants (zone sans rétention à proximité du bâtiment restauration)
- des concentrations modérées en HCT au niveau des travaux de réhabilitation des sols entrepris en 1999
- des impacts en métaux et solvants chlorés sont détectés dans la nappe à divers endroits au droit du site.

Des travaux d'excavation des terres contaminées ont été entrepris en février 2013. Ces travaux concernaient une zone de 4 à 5 m<sup>2</sup> sur 50 à 60 cm de profondeur au droit de la zone impactée en HCT à proximité du stockage de bidons d'huiles/carburants.

Le société précise que l'usage futur du site : usage de type industriel, artisanal, commercial et tertiaire est conforme au PLU.

#### Rapport de prélèvements d'échantillons de validation

Ces prélèvements avaient pour but de vérifier les teneurs résiduelles en fond de fouille des travaux d'excavation réalisés en 2011. Toutefois, la fouille a été remblayée avant l'intervention du bureau d'étude. Ce rapport contredit le rapport précédent puisqu'il mentionne une zone excavée de 1 m<sup>2</sup> sur une profondeur de 20 cm.

4 sondages ont été réalisés au droit et à proximité de la zone excavée. Ces sondages n'ont pas dépassé 60 à 70 cm de profondeur en raison de refus.

Les sondages réalisés au droit de la zone précédemment excavée font apparaître un impact important en hydrocarbures dans les sols.

## Conclusion

Le rapport présenté par l'exploitant ne permet pas de conclure sur le devenir du site. En effet, un impact résiduel de pollution (hydrocarbures, métaux...) est présent sur le site malgré les travaux déjà entrepris.

L'exploitant n'a pas réalisé de schémas conceptuel de la pollution toujours présente sur le site.

Les bordereaux d'élimination des cuves, des différents matériels et installations (chaudières, bacs, déchets industriels) retirés par BAXI et des terres excavées n'ont pas été fournis.

Ainsi, conformément à l'article R 512-66 du Code de l'Environnement, nous vous proposons de notifier à l'exploitant la cessation d'activité et de l'inviter à compléter son dossier par les documents et les travaux suivants :

- les bordereaux d'élimination des déchets (cuves, matériel...) et des terres excavées
- les rapports des diagnostics réalisés par l'APAVE en 1999 et par l'URS en 2011
- le schéma conceptuel de la pollution toujours présente sur le site
- un plan de gestion de la pollution résiduelle observée sur le site.

↳ parait exagéré car  
pollution toute petite ??

L'inspectrice de l'environnement,

BATISTE

Rebecca BATISTE

URS

M LEYRTT

01 55 69 25 12

